

ASSURANCE DE PERSONNES

GARANTIE COMPLEMENTAIRE INDIVIDUELLE
UNSA SPORT MONITEURS
CONDITIONS PARTICULIERES
CONTRAT N° FRBSLA17839

assuré par



CONDITIONS PARTICULIERES

Garantie complémentaire Individuelle UNSA Sport Moniteurs

Contrat n° FRBSLA17839

Contrat conclu entre :

D'une part le Souscripteur :

UNSA 3S 21, rue Jules Ferry – 93177 BAGNOLET Cedex

Ci-après désigné le « Souscripteur »,

Et d'autre part, la Compagnie :

ACE EUROPEAN GROUP LIMITED, compagnie d'assurance de droit anglais au capital de 544.741.144£ dont le siège social est situé 100 Leadenhall Street, London, EC3A 3BP, Royaume-Uni, immatriculée sous le numéro 01112892, et soumise au contrôle de la Prudential Regulation Authority (PRA - 20 Moorgate, Londres EC2R 6DA, Royaume-Uni) et de la Financial Conduct Authority (FCA - 25 The North Colonnade, Canary Wharf, Londres, E14 5HS, Royaume Uni), dont la succursale pour la France est située, Le Colisée, 8, avenue de l'Arche - 92400 Courbevoie, ayant pour numéro d'identification le 450 327 374 R.C.S. Nanterre, Représentée par Madame Nadia Côté agissant en qualité de Mandataire Général pour la France, dûment habilité à cet effet,

Ci-après désignée « ACE » ou l'« Assureur »,

Par l'intermédiaire du Courtier Gestionnaire :

PLEIADE AFFINITY, société de courtage en assurances constituée sous la forme de société par actions simplifiée au capital social de 7 800,00 Euros, dont le siège social est situé 111 Boulevard Pereire - 75017 PARIS et dont le numéro unique d'identification est le N° 809.805.633 RCS PARIS, enregistrée auprès de l'ORIAS sous le numéro 15 002 102.

Représentée par Monsieur Frédéric PETIT, en qualité de Gérant, dûment habilité à cet effet,

Ci-après désignée le « Courtier Gestionnaire »,

Ci-après séparément dénommée une/la « **Partie** » et collectivement dénommées les « **Parties** »,



ACE European Group Limited, compagnie d'assurance de droit anglais au capital de 544.741.144£ sise 100 Leadenhall Street, London, EC3A 3BP, immatriculée sous le numéro 01112892 et dont la succursale pour la France est sise Le Colisée, 8, avenue de l'Arche à Courbevoie (92400), numéro d'identification 450 327 374 R.C.S. Nanterre.

ACE European Group Limited est soumise au contrôle de la Prudential Regulation Authority PRA (20 Moorgate, London EC2R 6DA, Royaume Uni) et de la Financial Conduct Authority FCA (25 The North Colonnade, Canary Wharf, Londres E14 5HS, Royaume Uni).

Mod.A&H-IA SPORT MONITEURS UNSA 3S-CP-2015.12

PREAMBULE

Le présent contrat est une Police Collective à adhésion facultative.

Celle-ci est gérée conformément aux termes du protocole de collaboration signé entre le Courtier Gestionnaire et l'Assureur, et conformément aux termes des présentes Conditions Particulières.

Le Souscripteur du contrat est la Fédération syndicale UNSA 3S qui propose l'adhésion à la Police Collective à ses adhérents, Moniteurs de sport.

Le produit « Garantie complémentaire Individuelle UNSA Sport Moniteurs » est un contrat Individuelle Accident garantissant les accidents professionnels relatifs aux prérogatives d'un moniteur de sport, ainsi que la pratique du sport de loisirs. Ledit contrat comporte notamment des garanties Décès Accidentel, Invalidité Permanente Accidentelle, Frais Médicaux et Assistance aux Personnes.

Les garanties et ses modalités de mise en œuvre pour l'Assuré sont décrites dans les Conditions Générales valant Notice d'Information. Les modalités de gestion de la présente police collective et les engagements des parties en la matière sont détaillées ci-après.

LE CONTRAT

- Date d'effet : **1^{er} janvier 2016**
- Date d'Echéance : 31 décembre 2016. A compter du 1^{er} janvier 2017, le Contrat se renouvelle ensuite par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an.
- Durée de validité : De sa Date d'Effet à sa Date d'Echéance.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

Font partie intégrante de la présente Police Collective les éléments contractuels suivants :

- Les présentes Conditions Particulières.
- Les documents suivants :
 - Annexe 1 : Bulletin d'Adhésion à la Police Collective « Mod.A&H-IA SPORT MONITEURS UNSA 3S-BA-2015.12 »
 - Annexe 2 : Certificat d'Assurance « Mod.A&H-IA SPORT MONITEURS UNSA 3S-CA-2015.12 »
 - Annexe 3 : Conditions Générales valant Notice d'Information « Mod.A&H-IA SPORT MONITEURS UNSA 3S-CGNI-2015.12 »

Conformément aux exigences du Code des assurances, le Souscripteur est tenu de remettre à l'Adhérent/Assuré les Conditions Générales valant Notice d'Information avant leur adhésion.



ACE European Group Limited, compagnie d'assurance de droit anglais au capital de 544.741.144£ sise 100 Leadenhall Street, London, EC3A 3BP, immatriculée sous le numéro 01112892 et dont la succursale pour la France est sise Le Colisée, 8, avenue de l'Arche à Courbevoie (92400), numéro d'identification 450 327 374 R.C.S. Nanterre.

ACE European Group Limited est soumise au contrôle de la Prudential Regulation Authority PRA (20 Moorgate, London EC2R 6DA, Royaume Uni) et de la Financial Conduct Authority FCA (25 The North Colonnade, Canary Wharf, Londres E14 5HS, Royaume Uni).

Mod.A&H-IA SPORT MONITEURS UNSA 3S-CP-2015.12

I. LE PRODUIT

I.1 L'Adhérent/Assuré

Les Moniteurs de sport, adhérents à UNSA 3S qui ont adhéré au présent contrat et qui ont pris connaissance des Conditions Générales valant Notice d'Information Garantie complémentaire Individuelle UNSA Sport Moniteurs «Mod.A&H-IA SPORT MONITEURS UNSA 3S-CGNI-2015.12».

I.2 Bénéficiaires

Voir la définition reprise aux Conditions Générales valant Notice d'Information.

I.3 Prise d'effet et cessation des garanties

Prise d'effet des garanties

Les garanties du contrat sont acquises à l'Adhérent/Assuré à zéro heure le lendemain du jour de la demande d'adhésion et de son règlement.

Cessation des garanties

Les garanties cessent 31 décembre de l'année en cours.

Cas particulier : Pour les moniteurs adhérant pour la première fois au contrat avant le 1^{er} janvier de chaque année, les garanties sont acquises à l'Adhérent/Assuré à zéro heure le lendemain du jour de la demande d'adhésion et de son règlement et cessent au 31 décembre de l'année suivante.

I.4 Champ d'Application des garanties

- GARANTIE INDIVIDUELLE DE BASE

Les garanties du présent contrat s'appliquent dans le MONDE ENTIER.

Sont couvertes dans le cadre de la vie professionnelle:

Toutes les activités d'enseignement et d'encadrement des activités sportives déclarées et pour lesquelles l'Assuré détient un diplôme (extensions de qualification comprises), un brevet, ou une qualification professionnelle.

Il est précisé que les garanties du contrat sont également acquises aux Assurés en cas d'Accident survenant :

- Au cours des réunions et manifestations en relation avec les activités sportives déclarées ;
- Sur le trajet emprunté pour se rendre sur les lieux de travail ou de pratiques sportives et en revenir ;
- Lors de la pratique des activités sportives déclarées à titre de loisirs.

- EN CAS DE SOUSCRIPTION DE L'OPTION FACULTATIVE INCAPACITE TEMPORAIRE

Les garanties Décès et Invalidité suite à accident ainsi que les garanties Incapacité Temporaire de Travail du présent contrat s'appliquent dans le MONDE ENTIER tant au cours de la vie professionnelle que de la vie privée



ACE European Group Limited, compagnie d'assurance de droit anglais au capital de 544.741.144£ sise 100 Leadenhall Street, London, EC3A 3BP, immatriculée sous le numéro 01112892 et dont la succursale pour la France est sise Le Colisée, 8, avenue de l'Arche à Courbevoie (92400), numéro d'identification 450 327 374 R.C.S. Nanterre.

ACE European Group Limited est soumise au contrôle de la Prudential Regulation Authority PRA (20 Moorgate, London EC2R 6DA, Royaume Uni) et de la Financial Conduct Authority FCA (25 The North Colonnade, Canary Wharf, Londres E14 5HS, Royaume Uni).

Mod.A&H-IA SPORT MONITEURS UNSA 3S-CP-2015.12

1.5 Nature et Montants des garanties

En cas d'Accident Corporel garanti au titre du présent contrat, l'Assureur s'engage à indemniser les Assurés ou leurs Bénéficiaires, dans les limites des montants définis ci-après :

NATURE DES GARANTIES (Définies au Titre II des Conditions Générales)		MONTANT (Voir Franchises et Plafonds au Titre II des Conditions Générales)	TERRITORIALITE
GARANTIES DE BASE			
A	Capital Décès Accidentel	30 000 € (majoré de 15 000€ /enfant à charge)	Monde Entier
B	Capital Invalidité Permanente Totale ou Partielle accidentelle (Capital multiplié par le montant du Barème Européen d'Evaluation des Atteintes à l'Intégrité Physique et Psychique)	Maximum 100 000€	Monde Entier
C	Maximum garanti en cas de Décès et d'Invalidité Accidentels collectifs	Maximum 25 000 000€	Monde Entier
D	Frais Médicaux hors du pays de domicile de l'Assuré <ul style="list-style-type: none"> ▪ Remboursement des frais réels sans franchise ▪ Prise en charge en cas d'hospitalisation <ul style="list-style-type: none"> – Fais de soins dentaires suite à un Accident garanti – Soins dentaires d'urgence – Frais de prothèse optique, dentaire et acoustique, consécutifs à un Accident garanti 	Maximum 15 000€ Maximum 15 000€ 300€/dents (maximum 1 000€) 70% des frais réels (maximum 400€) Maximum 500€/prothèse	Hors pays de domicile de l'Assuré
E	Frais Médicaux complémentaire en France suite a accident garanti <ul style="list-style-type: none"> – Frais de prothèses et d'appareillages 	Maximum 3000€ Maximum 500€	France métropolitaine France métropolitaine
F	Frais de recherche et de secours et premiers transports médicalisés <ul style="list-style-type: none"> – France métropolitaine – Hors France métropolitaine 	Maximum 10 000€ Maximum 30 000€	France métropolitaine Monde Entier
G	Garantie hospitalisation à la suite d'un accident	30€/jour (maximum 60 jours)	Monde Entier
H	Assistance aux personnes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Transport médical d'urgence / Rapatriement vers le domicile ▪ Retour des membres de la famille assurés ou 2 accompagnants assurés ▪ Transport du corps et Frais de cercueil en cas de décès d'un Assuré ▪ Reconnaissance de corps et formalités Décès ▪ Retour anticipé en cas de décès ou d'hospitalisation ou décès d'un membre de la famille de l'Assuré ▪ Assistance en cas de sinistre survenu au domicile de l'Assuré lors d'un voyage <ul style="list-style-type: none"> – Retour anticipé en cas de dommages graves au domicile – Ou Assistance sinistre au domicile ▪ Présence auprès de l'Assuré hospitalisé ▪ Frais de médicaments ▪ Frais de prolongations de séjour de l'Assuré <ul style="list-style-type: none"> – Prolongation de séjour – Immobilisation ▪ Chauffeur de remplacement 	Frais Réels Frais Réels Frais Réels (Maximum 5 000€) Frais réels (Maximum 250€/nuit) Frais Réels Frais Réels Maximum 100€ Frais réels (maximum 250€/nuit) Frais Réels Maximum 200€/nuit Maximum 100€ /nuit Frais réels	Monde Entier Monde Entier France Métropolitaine
OPTION CONFORT PLUS 24			
I	Incapacité Temporaire Totale	90€/jour (Maximum 365 jours ou 20 000€)	Monde Entier



ACE European Group Limited, compagnie d'assurance de droit anglais au capital de 544.741.144£ sise 100 Leadenhall Street, London, EC3A 3BP, immatriculée sous le numéro 01112892 et dont la succursale pour la France est sise Le Colisée, 8, avenue de l'Arche à Courbevoie (92400), numéro d'identification 450 327 374 R.C.S. Nanterre.

ACE European Group Limited est soumise au contrôle de la Prudential Regulation Authority PRA (20 Moorgate, London EC2R 6DA, Royaume Uni) et de la Financial Conduct Authority FCA (25 The North Colonnade, Canary Wharf, Londres E14 5HS, Royaume Uni).

Mod.A&H-IA SPORT MONITEURS UNSA 3S-CP-2015.12

I.6 Catégorie de sport pratiqué

Sports pratiqués	Catégorie
Pêche, golf, sports de raquettes I (tennis, tennis de table, badminton, badten), sports de tir, tir à l'arc (dont airsoft, ball-trap, paintball), sports de balle et assimilés I (basket ball, volley, beach volley, handball, footbag, foot freestyle, pelote basque, boules, bowling, balle au tambourin, frisbee, pétéca, plumfoot, speed ball, touc rugby), athlétisme, pentathlon, aviron, pratiques gymniques douces (gymnastique volontaire ou expression corporelle, coach sportif, cardio-training, fitness, musculation, pilates, shintaido, tai-chi-chuan, yoga, twirling bâton, cheerleading, chi kong, cirque, danse,), haltérophilie, bras de fer, handisport, natation, sports nautiques I (voile, longe côte, bateau habitable), randonnée pédestre (hors terrain de montagne), curling.	1
Sports de montagne et assimilés I (randonnée pédestre en montagne, raquette à neige, ski nordique, biathlon, course d'orientation, marche nordique), cyclisme sur route, cyclotourisme ,run & bike , triathlon, sports de balle et assimilés II (2X2 jorkyball, base ball, beach soccer, fair ball, football, foot en salle, sepak takraw, squash, da cau) hockey sur gazon ou bitume, arts martiaux (kendo, yoseikan budo, judo, karaté, etc.), capoeira, escrime, lutte, gymnastique sportive, slackline (limité à 1.50m), trampoline, sports à roulettes (patinage, roller, skateboard, trottinette), traîneau à chiens, musher, course à pied	2
Sports de montagne et assimilés II (accrobranche, via ferratta, via corda, parc aventure, ski, snowboard et autres glisses sur piste, luge, VTT, pisteurs secouristes de ski nordique, vélo sur chemin blanc), sports d'eaux vives (canoé, kayak, rafting, hydrospeed), sports nautiques II (kitesurf, surf, planche à voile, ski nautique, wave ski, char à voile, skipper 200 et 200 restreint, stand up paddle), sports de glace (hockey et patinage sur glace, skeleton, luge), sports de combat (boxe, boxe thaï), sports de balle et assimilés II (rugby, football américain, football australien), équitation, activités sportives à bord d'engins à moteurs (jetski, karting, etc.).	3
Sports de montagne et assimilés III (alpinisme, ski, snowboard et autres glisses hors-piste, ki-alpinisme, ski de randonnée, randonnée glaciaire escalade, canyon, spéléologie), plongée sous-marine.	4
Vol libre et sports aériens (parapente, deltaplane, chute libre, skysurf, Parachutisme), saut à l'élastique.	5

II. LES COTISATIONS DU CONTRAT

II.1 Calcul de la cotisation

La cotisation annuelle forfaitaire est fonction la Catégorie de risque. Cette cotisation inclut la Taxe d'assurance de 9%.

Catégorie de sport pratiqué	Garantie Individuelle de base : Décès Invalidité, Assistance suite à accident Cotisation Annuelle TTC (1)	Option facultative Confort Plus 24/24 Cotisation annuelle (2) Incapacité Temporaire totale suite à accident, versement d'une Indemnité Journalière dans la limite des revenus réels à partir du 11 ^e jour, pendant 365 jours ou 20 000 € maximum Montant de l'Indemnité journalière souscrite							
		20 € par jour	30 € par jour	40 € par jour	50 € par jour	60 € par jour	70 € par jour	80 € par jour	90 € par jour
1	15 €	85 €	114 €	144 €	173 €	202 €	232 €	261 €	291 €
2	30 €	104 €	144 €	183 €	222 €	261 €	300 €	340 €	379 €
3	50 €	158 €	224 €	290 €	356 €	422 €	488 €	554 €	620 €
4	75 €	186 €	266 €	346 €	426 €	506 €	586 €	666 €	746 €
5	150 €	346 €	506 €	666 €	826 €	986 €	1 146 €	1 306 €	1 466 €

Pour les moniteurs adhérant pour la première fois au contrat, avant le 1^{er} janvier de chaque année : la cotisation annuelle TTC est majorée de 25%.



ACE European Group Limited, compagnie d'assurance de droit anglais au capital de 544.741.144£ sise 100 Leadenhall Street, London, EC3A 3BP, immatriculée sous le numéro 01112892 et dont la succursale pour la France est sise Le Colisée, 8, avenue de l'Arche à Courbevoie (92400), numéro d'identification 450 327 374 R.C.S. Nanterre.

ACE European Group Limited est soumise au contrôle de la Prudential Regulation Authority PRA (20 Moorgate, London EC2R 6DA, Royaume Uni) et de la Financial Conduct Authority FCA (25 The North Colonnade, Canary Wharf, Londres E14 5HS, Royaume Uni).

Mod.A&H-IA SPORT MONITEURS UNSA 3S-CP-2015.12

II.2 Validité du Tarif pour le calcul de la Cotisation / révision tarifaire

Le tarif mentionné supra est valable jusqu'au 31/12/2016.

Chaque année, deux (2) mois au moins avant le 1^{er} janvier de l'année en cours, l'Assureur pourra proposer au Souscripteur par l'intermédiaire du Courtier Gestionnaire une révision tarifaire pour l'année suivante. A réception d'une telle demande, le Souscripteur dispose alors de trente (30) jours pour informer l'Assureur de son acceptation ou de son refus. Faute de réponse écrite du Souscripteur dans ces délais, la nouvelle cotisation proposée par l'Assureur sera applicable à compter du 1^{er} janvier de l'année en cours. En cas de refus exprimé par le Souscripteur, l'Assureur pourra décider de maintenir la cotisation initiale inchangée ou de résilier le Contrat dans les trente (30) jours suivant réception du refus exprimé par le Souscripteur.

II.3 Règlement de la Cotisation par l'Adhérent/Assuré au Souscripteur

La Cotisation d'assurance est réglée par l'Adhérent/Assuré, par chèque à l'ordre du Courtier Gestionnaire, lors de son adhésion à la Fédération syndicale UNSA 3S. Le Souscripteur procède sans délai à la transmission du Chèque au Courtier Gestionnaire accompagné du bulletin d'adhésion « Garantie complémentaire Individuelle UNSA Sport Moniteurs » complété, signé.

II.4 Suivi des Impayés par le Souscripteur

Toute cotisation impayée par l'Adhérent/Assuré dans le délai prévu entraîne la mise en œuvre à l'encontre de l'Adhérent/Assuré considéré de la procédure de recouvrement des impayés.

Cette procédure est conforme aux dispositions légales en vigueur et aux Conditions Générales valant Notice d'Information, pilotée par le Courtier Gestionnaire pour le compte de l'Assureur.

Le Courtier Gestionnaire tient l'Assureur informé desdits impayés, le cas échéant de la transformation des créances en créances irrécouvrables.

II.5 Reversement des Cotisations des Adhérents/Assurés par le Courtier Gestionnaire à l'Assureur

Les Cotisations sont reversées mensuellement par le Courtier Gestionnaire à l'Assureur accompagnées du fichier des « ventes » mensuelles établi sur le modèle du fichier figurant au paragraphe IV ci-après.

Les coordonnées bancaires de l'Assureur sur lequel sont déposés les fonds attendus sont celles indiquées à l'Annexe D du Protocole signé entre le Souscripteur et l'Assureur.

Tout virement sur le compte sera accompagné de la référence identifiant le produit : ACE FRBSLA17839.

III. GESTION DES ADHERENTS/ASSURES

Le Courtier Gestionnaire sera l'interlocuteur des Adhérents/Assurés durant toute la vie du contrat et des Adhésions, sauf en ce qui concerne l'instruction des sinistres.

III.1 Adhésion Nouvelle

Le Courtier Gestionnaire effectue la gestion des Adhésions à la police collective, dans les conditions suivantes :

Le Courtier Gestionnaire présente par l'intermédiaire du Souscripteur une Proposition d'Assurance « Garantie complémentaire Individuelle UNSA Sport Moniteurs » aux moniteurs de sport, adhérents à la Fédération syndicale UNSA 3S.

Cette Proposition d'Assurance comprend :

- Les Conditions Générales valant Notice d'Information « Mod.A&H-IA SPORT MONITEURS UNSA 3S-CGNI-2015.12 » (Annexe 3)
- Le Bulletin d'Adhésion « Mod.A&H-IA SPORT MONITEURS UNSA 3S-BA-2015.12 » en double exemplaire (Annexe 1).



ACE European Group Limited, compagnie d'assurance de droit anglais au capital de 544.741.144£ sise 100 Leadenhall Street, London, EC3A 3BP, immatriculée sous le numéro 01112892 et dont la succursale pour la France est sise Le Colisée, 8, avenue de l'Arche à Courbevoie (92400), numéro d'identification 450 327 374 R.C.S. Nanterre.

ACE European Group Limited est soumise au contrôle de la Prudential Regulation Authority PRA (20 Moorgate, London EC2R 6DA, Royaume Uni) et de la Financial Conduct Authority FCA (25 The North Colonnade, Canary Wharf, Londres E14 5HS, Royaume Uni).

Mod.A&H-IA SPORT MONITEURS UNSA 3S-CP-2015.12

Le Moniteur de sport ayant pris connaissance des conditions de l'Assurance, désireux d'adhérer à la police collective, remet au Souscripteur son Bulletin d'Adhésion « Mod.A&H-IA SPORT MONITEURS UNSA 3S-BA-2015.12 » complété, signé et règle la cotisation d'assurance correspondante pour la période de garantie. Le Souscripteur transmet sans délai au Courtier Gestionnaire les Bulletins complétés, signés, accompagné du règlement.

A réception le Courtier Gestionnaire intègre l'Adhésion dans son système de gestion, établit le Certificat d'Assurance « Mod.A&H-IA SPORT MONITEURS UNSA 3S-CA-2015.12 » (Annexe 2) qu'il transmet à l'Adhérent/Assuré, sous réserve de l'encaissement effectif de la cotisation d'assurance.

Le Courtier Gestionnaire tiendra les exemplaires des Bulletins d'adhésion signés et Certificat d'assurance à disposition de l'Assureur qui pourra les consulter lors d'Audits prévus au Protocole.

III.2 Modification des garanties

La formule de garantie du contrat « Garantie complémentaire Individuelle UNSA Sport Moniteurs » étant unique, l'Adhérent/Assuré ne peut en modifier les termes pendant la période de garantie.

III.3 Résiliation des garanties

Les garanties de la présente Police Collective sont souscrites par l'Adhérent/Assuré pour la période comprise entre la date d'effet de l'adhésion et le 31 décembre de l'année en cours.

Les garanties une fois souscrites ne peuvent être résiliées par l'Adhérent/Assuré.

IV. TRANSMISSION DES INFORMATIONS PAR LE COURTIER GESTIONNAIRE A L'ASSUREUR

IV.1 Transmission des Informations comptables à l'Assureur

Les données des Adhérents/Assurés garantis sont transmises par le Courtier Gestionnaire à l'Assureur sous la forme de fichiers au format .xls ou .csv cryptés, déposés sur un site « sftp » dont l'accès est protégé par code d'accès et mot de passe, mis à disposition par l'Assureur.

IV.2. Nommage des fichiers

Fichier	Nommage	Fréquence
« Etat des Ventes »	AAAA.MM-UNSA Moniteurs-IA Sport	Dépôt Mensuel*

*avant le 10 du mois suivant

AAAA : Année (2016 pour l'année 2016)

MM : Mois exprimé en chiffres (01 pour janvier)

IV.3. Contenu du fichier

Dans le mois qui suit la clôture de la période indiquée, le Courtier Gestionnaire produit le rapport suivant :

Fichier des « Vente »	Commentaire (Champs Obligatoire ou Non selon le produit)
Période Concernée	MM.AAAA
Numéro police ACE	FRBSLA17839
Code Produit	IA MONITEURS UNSA
N° d'Adhérent/Assuré	A renseigner
Date de saisie dans les Systèmes	JJ/MM/AAAA
Date d'effet de l'Adhésion	JJ/MM/AAAA
Date de fin d'effet de l'Adhésion	JJ/MM/AAAA
Nom Adhérent/Assuré	A renseigner
Prénom Adhérent/Assuré	A renseigner
Date de naissance de l'Adhérent/Assuré	A renseigner

ACE European Group Limited, compagnie d'assurance de droit anglais au capital de 544.741.144£ sise 100 Leadenhall Street, London, EC3A 3BP, immatriculée sous le numéro 01112892 et dont la succursale pour la France est sise Le Colisée, 8, avenue de l'Arche à Courbevoie (92400), numéro d'identification 450 327 374 R.C.S. Nanterre.

ACE European Group Limited est soumise au contrôle de la Prudential Regulation Authority PRA (20 Moorgate, London EC2R 6DA, Royaume Uni) et de la Financial Conduct Authority FCA (25 The North Colonnade, Canary Wharf, Londres E14 5HS, Royaume Uni).

Mod.A&H-IA SPORT MONITEURS UNSA 3S-CP-2015.12

Page 8/14



Adresse 1 de l'Adhérent/Assuré	optionnelle
Adresse 2 de l'Adhérent/Assuré	optionnelle
Code Postal de l'Adhérent/Assuré	optionnelle
Ville de l'Adhérent/Assuré	optionnelle
Catégorie de risque (Sport pratiqué)	A renseigner
Cotisation HT	Cotisation HT Ace
Taxe	A renseigner
Cotisation Totale TTC	9% de la cotisation
Commission	% à appliquer sur Cotisation HT
Cotisation TTC Ace	Cotisation Totale TTC - Commission
N° Quittance	A renseigner

V. GESTION DES SINISTRES

V.1 Pour la garantie Assistance

Les demandes d'indemnisation seront instruites par l'Assisteur qui sera l'interlocuteur de l'Adhérent/Assuré jusqu'au terme de la vie du dossier instruit.

DOCUMENTS A FOURNIR :

- Le numéro de la Convention d'Assistance / le numéro de la Police Collective ACE,
- La copie du Certificat d'Assurance.

Pour que les prestations d'assistance s'appliquent, l'Assuré doit obligatoirement et préalablement à toute intervention engageant les garanties du contrat prendre contact avec :

ACE ASSISTANCE

Téléphone depuis la France : 01 53 05 30 99 Téléphone depuis l'Etranger : 33 (0)1 53 05 30 99
En précisant le numéro de Convention 1021 suivi du numéro de Police FRBSLA17839

V.2 Pour la garantie Assurance

Les demandes d'indemnisation seront instruites par l'Assureur qui sera l'interlocuteur de l'Adhérent/Assuré jusqu'au terme de la vie du dossier instruit.

Le Courtier Gestionnaire et le Souscripteur s'engagent à transmettre à l'Assureur dans un délai de **Cinq (5) jours** ouvrables toutes déclarations de sinistres ou tout courrier de l'Adhérent/Assuré qu'ils recevraient en direct.

DOCUMENTS A FOURNIR :

- Le numéro de la Police Collective ACE : FRBSLA17839,
- La copie du Certificat d'assurance,
- Les justificatifs mentionnés aux Conditions Générales valant Notice d'Information, selon la garantie mise en jeu.

Tout courrier concernant, l'instruction du dossier sinistre et son règlement doit être adressé à :

Par courriel à : AHdeclaration@acegroup.com

Ou **par courrier** à : ACE European Group Limited

Service Sinistres A&H

Le Colisée - 8 Avenue de l'Arche

92419 COURBEVOIE

Téléphone: 33 (0)1 55 91 48 85

Nota : Toute pièce comportant des informations Médicales (tout certificat médical, arrêt de travail, rapport d'expertise ...) est envoyée à l'adresse susvisée, **sous pli confidentiel, à l'attention du Médecin Conseil.**



ACE European Group Limited, compagnie d'assurance de droit anglais au capital de 544.741.144€ sise 100 Leadenhall Street, London, EC3A 3BP, immatriculée sous le numéro 01112892 et dont la succursale pour la France est sise Le Colisée, 8, avenue de l'Arche à Courbevoie (92400), numéro d'identification 450 327 374 R.C.S. Nanterre.

ACE European Group Limited est soumise au contrôle de la Prudential Regulation Authority PRA (20 Moorgate, London EC2R 6DA, Royaume Uni) et de la Financial Conduct Authority FCA (25 The North Colonnade, Canary Wharf, Londres E14 5HS, Royaume Uni).

Mod.A&H-IA SPORT MONITEURS UNSA 3S-CP-2015.12

VI. ARRET DE COMMERCIALISATION

L'Assureur pourra mettre fin, moyennant un préavis de **Deux (2) mois**, par lettre recommandée adressée au Souscripteur, à la commercialisation du produit d'assurance objet des présentes Conditions Particulières.

A compter de la date d'arrêt de la commercialisation mentionnée dans le courrier de l'Assureur, le Souscripteur s'engage à ne plus présenter ce produit ACE, à ses adhérents.

Cependant les garanties « Garantie complémentaire Individuelle UNSA Sport Moniteurs » délivrées par le biais du Souscripteur, avant la date effective de l'arrêt de commercialisation dudit produit d'assurance seront acceptées par l'Assureur.

VII. RESILIATION DE LA POLICE COLLECTIVE

Les Parties peuvent résilier la police à chaque échéance annuelle, par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant un préavis de **Deux (2) mois**.

La police peut être résiliée sans préavis :

- Si l'une des Parties est mise en redressement ou en liquidation judiciaire, en faillite ou est placée sous administration judiciaire, sous réserve des pouvoirs légaux des organes de la procédure.
- En cas de manquement de l'autre Partie à ses obligations, sous réserve de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception dûment motivée et non suivie d'effets correctifs à l'expiration d'un délai d'un (1) mois à compter de sa réception. Toutefois, en cas de manquement à une obligation essentielle ou en cas de violation d'obligations réglementaires, la résiliation pourra intervenir sans mise en demeure.
- Si l'une des Parties ou l'un de ses mandataires commet un acte frauduleux ou illégal.
- En cas de retrait d'agrément administratif de l'Assureur par l'autorité de tutelle compétente.
- Si le Courtier Gestionnaire ne peut plus justifier d'une garantie financière spécialement affectée au remboursement des fonds aux assurés, telle que prévue à l'article L. 512-7 du Code des assurances, ou en mesure de justifier de l'existence d'un contrat d'assurance le couvrant contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle, tel que prévu à l'article L. 512-6 du Code des assurances.

SORT DES ASSURES GARANTIS

De manière générale, chaque Partie reste tenue de l'exécution de ses droits et obligations nés avant la date effective de résiliation de la Police.

Les garanties couvrant les Adhérents/Assurés au moment de la résiliation de la Police Collective, poursuivront leurs effets au plus tard jusqu'à leurs dates de fin d'effet respectives.

L'engagement de l'Assureur demeurera entier vis à vis des Assurés en ce qui concerne la gestion des dossiers sinistres, dont la date de survenance se sera produite antérieurement à la date de cessation de leurs garanties.

Etabli à Courbevoie, en trois exemplaires, le 23 décembre 2015.

Pour l'Assureur



Pour le Souscripteur



Pour le Courtier Gestionnaire



ACE European Group Limited, compagnie d'assurance de droit anglais au capital de 544.741.144£ sise 100 Leadenhall Street, London, EC3A 3BP, immatriculée sous le numéro 01112892 et dont la succursale pour la France est sise Le Colisée, 8, avenue de l'Arche à Courbevoie (92400), numéro d'identification 450 327 374 R.C.S. Nanterre.

ACE European Group Limited est soumise au contrôle de la Prudential Regulation Authority PRA (20 Moorgate, London EC2R 6DA, Royaume Uni) et de la Financial Conduct Authority FCA (25 The North Colonnade, Canary Wharf, Londres E14 5HS, Royaume Uni).

Mod.A&H-IA SPORT MONITEURS UNSA 3S-CP-2015.12

Page 10/14

ANNEXE 1 : BULLETIN D'ADHESION
« Mod.A&H-IA SPORT MONITEURS UNSA 3S-BA-2015.12 »

BULLETIN D'ADHESION N° XXXX au Contrat n° FRBSLA17839
Garantie complémentaire Individuelle UNSA Sport Moniteurs
et Option Confort Plus 24/24
 souscrit par UNSA 3S auprès de ACE European Group Limited par l'intermédiaire de PLEIADE AFFINITY

Désignation de l'Adhérent/ Assuré

Nom / Prénom(s) : _____ Nom du Syndicat Membre de l'UNSA : _____
 Date de Naissance : _____ N° d'Adhérent au Syndicat : _____
 Adresse : _____
 Code Postal / Ville : _____

Nature et Montant des Garanties

En cas d'Evènement Générateur garanti au titre du présent contrat, l'Assureur s'engage à indemniser les Assurés ou leurs Bénéficiaires, dans les limites des montants définis ci-après :

- **Décès Accidentel** : 30 000 €
- **Invalidité Permanente Totale ou Partielle accidentelle** (selon le Barème Européen d'Evaluation des Atteintes à l'intégrité Physique et Psychique) : 100 000 €
- **Assistance** (voir liste dans les Conditions Générales)

Sports pratiqués	Catégorie
Pêche, golf, sports de raquettes I (tennis, tennis de table, badminton, badten), sports de tir, tir à l'arc (dont airsoft, ball-trap, paintball), sports de balle et assimilés I (basket ball, volley, beach volley, handball, footbag, foot freestyle, pelote basque, boules, bowling, balle au tambourin, frisbee, pétéca, plumfoot, speed ball, touc rugby), athlétisme, pentathlon, aviron, pratiques gymniques douces (gymnastique volontaire ou expression corporelle, coach sportif, cardio-training, fitness, musculation, pilates, shintaido, tai-chi-chuan, yoga, twirling bâton, cheerleading, chi kong, cirque, danse,), haltérophilie, bras de fer, handisport, natation, sports nautiques I (voile, longe côte, bateau habitable), randonnée pédestre (hors terrain de montagne), curling.	1
Sports de montagne et assimilés I (randonnée pédestre en montagne, raquette à neige, ski nordique, biathlon, course d'orientation, marche nordique), cyclisme sur route, cyclotourisme ,run & bike , triathlon, sports de balle et assimilés II (2X2 jorkyball, base ball, beach soccer, fair ball, football, foot en salle, sepak takraw, squash, da cau) hockey sur gazon ou bitume, arts martiaux (kendo, yoseikan budo, judo, karaté, etc.), capoeira, escrime, lutte, gymnastique sportive, slackline (limité à 1.50m), trampoline, sports à roulettes (patinage, roller, skateboard, trottinette), traîneau à chiens, musher, course à pied	2
Sports de montagne et assimilés II (accrobranche, via ferrata, via corda, parc aventure, ski, snowboard et autres glisses sur piste, luge, VTT, pisteurs secouristes de ski nordique, vélo sur chemin blanc), sports d'eaux vives (canoë, kayak, rafting, hydrospeed), sports nautiques II (kitesurf, surf, planche à voile, ski nautique, wave ski, char à voile, skipper 200 et 200 restreint, stand up paddle), sports de glace (hockey et patinage sur glace, skeleton, luge), sports de combat (boxe, boxe thaï), sports de balle et assimilés II (rugby, football américain, football australien), équitation, activités sportives à bord d'engins à moteurs (jetski, karting, etc.).	3
Sports de montagne et assimilés III (alpinisme, ski, snowboard et autres glisses hors-piste, ki-alpinisme, ski de randonnée, randonnée glaciaire escalade, canyon, spéléologie), plongée sous-marine.	4
Vol libre et sports aériens (parapente, deltaplane, chute libre, skysurf, Parachutisme), saut à l'élastique.	5

** Si vous êtes Moniteurs diplômés de plusieurs sports (dans la limite de 3 maximum), la cotisation à retenir sera celle du niveau le plus élevé.
 *** Seules les activités mentionnées dans le tableau ci-dessus et pour lesquelles l'adhérent dispose des diplômes, brevets ou qualifications mentionnés sont garanties.

- Diplômes, brevets et qualifications professionnelles dont l'adhérent est titulaire (maximum 3) :
- Choix de la catégorie de sports la plus élevée :

Date d'effet de l'adhésion

Date d'effet : Les garanties du contrat seront acquises à 0 heure le lendemain du jour de ma demande d'adhésion et de mon règlement.
Cessation des garanties : Les garanties cessent au 31 décembre de l'année en cours.



ACE European Group Limited, compagnie d'assurance de droit anglais au capital de 544.741.144£ sise 100 Leadenhall Street, London, EC3A 3BP, immatriculée sous le numéro 01112892 et dont la succursale pour la France est sise Le Colisée, 8, avenue de l'Arche à Courbevoie (92400), numéro d'identification 450 327 374 R.C.S. Nanterre.
 ACE European Group Limited est soumise au contrôle de la Prudential Regulation Authority PRA (20 Moorgate, London EC2R 6DA, Royaume Uni) et de la Financial Conduct Authority FCA (25 The North Colonnade, Canary Wharf, Londres E14 5HS, Royaume Uni).
 Mod.A&H-IA SPORT MONITEURS UNSA 3S-BA-2015.12



ACE European Group Limited, compagnie d'assurance de droit anglais au capital de 544.741.144£ sise 100 Leadenhall Street, London, EC3A 3BP, immatriculée sous le numéro 01112892 et dont la succursale pour la France est sise Le Colisée, 8, avenue de l'Arche à Courbevoie (92400), numéro d'identification 450 327 374 R.C.S. Nanterre.

ACE European Group Limited est soumise au contrôle de la Prudential Regulation Authority PRA (20 Moorgate, London EC2R 6DA, Royaume Uni) et de la Financial Conduct Authority FCA (25 The North Colonnade, Canary Wharf, Londres E14 5HS, Royaume Uni).

Clause Bénéficiaire / Capital Décès

Je désigne comme bénéficiaire(s) en cas de décès : mon conjoint survivant non divorcé, non séparé de corps, à défaut mes enfants nés ou à naître à parts égales, à défauts mes héritiers. Par dérogation à cette clause :

Autre clause Bénéficiaire :

Cotisations

Votre cotisation annuelle TTC incluant une taxe d'assurance de 9% est fonction de la Catégorie de sport pratiqué, cochez la catégorie choisie ainsi que le montant de garantie choisi pour l'option facultative Confort Plus, puis indiquez le total :

Catégorie de sport pratiqué A COCHER	Garantie Individuelle de base : Décès Invalidité, Assistance suite à accident Cotisation Annuelle TTC	Option facultative Confort Plus 24/24 Cotisation annuelle Incapacité Temporaire totale suite à accident, versement d'une Indemnité Journalière dans la limite des revenus réels à partir du 11 ^e jour, pendant 365 jours ou 20 000 € maximum Montant de l'indemnité journalière souscrite							
		20 € par jour	30 € par jour	40 € par jour	50 € par jour	60 € par jour	70 € par jour	80 € par jour	90 € par jour
<input type="checkbox"/> 1	15 €	83 €	114 €	144 €	173 €	202 €	232 €	261 €	291 €
<input type="checkbox"/> 2	30 €	104 €	144 €	183 €	222 €	261 €	300 €	340 €	379 €
<input type="checkbox"/> 3	50 €	158 €	224 €	290 €	356 €	422 €	488 €	554 €	620 €
<input type="checkbox"/> 4	75 €	180 €	260 €	340 €	420 €	500 €	580 €	660 €	740 €
<input type="checkbox"/> 5	150 €	340 €	500 €	660 €	820 €	980 €	1 140 €	1 300 €	1 460 €

*Pour les monteurs adhérant pour la première fois au contrat, avant le 1er janvier de chaque année : la cotisation annuelle TTC est majorée de 25%.

Je joins un chèque de règlement du montant de ma cotisation à l'ordre de PLEIADE AFFINITY accompagné du présent Bulletin d'Adhésion que j'adresse par courrier à l'adresse : PLEIADE AFFINITY - Gestion adhésions assurance - 111 Boulevard Pereire - 75017 PARIS.

Droit de renonciation (Article L 112-10 du Code des assurances)

Vous bénéficiez d'un droit de renonciation à ce contrat pendant un délai de Quatorze (14) Jours (calendaires) à compter de sa conclusion, sans frais ni pénalités, si toutes les conditions suivantes sont remplies :

- . Vous justifiez que vous êtes déjà couverts par un autre contrat pour l'un des sinistres garantis par ce contrat ;
- . Vous avez souscrit ce contrat à des fins non professionnelles ;
- . Ce contrat vient en complément de l'achat d'un bien ou d'un service vendu par un fournisseur ;
- . Ce contrat auquel vous souhaitez renoncer n'est pas intégralement exécuté ;
- . Vous n'avez déclaré aucun sinistre garanti par ce contrat.

Dans cette situation, vous pouvez exercer votre droit de renoncer à ce contrat par lettre ou tout autre support durable adressé à PLEIADE AFFINITY - Gestion adhésions assurance - 111 Boulevard Pereire - 75017 PARIS, accompagné d'un document justifiant que vous bénéficiez déjà d'une garantie pour l'un des sinistres garantis par le nouveau contrat. Air-Alpha Assurances est tenu de vous rembourser la prime payée, dans un délai de Trente (30) Jours à compter de votre renonciation.

Je soussigné M. _____ demeurant _____, renonce à mon contrat n° FRBSLA17839 souscrit auprès de _____, conformément à l'Article L. 112-10 du Code des assurances.

J'atteste n'avoir connaissance, à la date d'envoi de cette lettre, d'aucun sinistre mettant en jeu une garantie du contrat.

Si vous souhaitez renoncer à votre contrat mais que vous ne remplissez pas l'ensemble des conditions ci-dessus, vérifiez les modalités de renonciation prévues dans votre contrat.

Déclarations de l'Adhérent/ Assuré :

- Je reconnais avoir consulté et pris connaissance des Conditions Générales valant Notice d'information « Mod.A&H-IA SPORT MONITEURS UNSA 35-CGNI-2015.12 » qui m'ont été remises et en accepter les termes.
- J'autorise l'Assureur à communiquer les informations figurant sur ma demande d'adhésion à ses mandataires, réassureurs et organismes professionnels habilités. Je dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès de la direction de la communication de l'assureur (loi du 06/01/1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés).
- Je certifie sincères et exacts tous les renseignements portés sur le présent document et déclare avoir été informé(e) que toute fausse déclaration, omission ou inexactitude entraîne les sanctions prévues aux articles L. 113-8 (Nullité du contrat) et L. 113-9 (Réduction des indemnités) du Code des Assurances et aux articles 1104 et 1904 du code civil (absence d'aléa).

Fait en deux exemplaires à Paris, le ___/___/___

Signature de l'Adhérent/Assuré :



ACE European Group Limited, compagnie d'assurance de droit anglais au capital de 544.741.144€ sise 100 Leadenhall Street, London, EC3A 3BP, immatriculée sous le numéro 01112892 et dont la succursale pour la France est sise Le Colisée, 8, avenue de l'Arche à Courbevoie (92400), numéro d'identification 450 327 374 R.C.S. Nanterre.
ACE European Group Limited est soumise au contrôle de la Prudential Regulation Authority PRA (20 Moorgate, London EC2R 6DA, Royaume Uni) et de la Financial Conduct Authority FCA (25 The North Colonnade, Canary Wharf, Londres E14 5HS, Royaume Uni).
Mod.A&H-IA SPORT MONITEURS UNSA 35-BA-2015.12



ACE European Group Limited, compagnie d'assurance de droit anglais au capital de 544.741.144€ sise 100 Leadenhall Street, London, EC3A 3BP, immatriculée sous le numéro 01112892 et dont la succursale pour la France est sise Le Colisée, 8, avenue de l'Arche à Courbevoie (92400), numéro d'identification 450 327 374 R.C.S. Nanterre.

ACE European Group Limited est soumise au contrôle de la Prudential Regulation Authority PRA (20 Moorgate, London EC2R 6DA, Royaume Uni) et de la Financial Conduct Authority FCA (25 The North Colonnade, Canary Wharf, Londres E14 5HS, Royaume Uni).

Mod.A&H-IA SPORT MONITEURS UNSA 35-CP-2015.12

ANNEXE 2 : CERTIFICAT D'ASSURANCE
« Mod.A&H-IA SPORT MONITEURS UNSA 3S-CA-2015.12 »

CERTIFICAT D'ASSURANCE N° XXXX au Contrat n° FRBSLA17839
Garantie complémentaire Individuelle UNSA Sport Moniteurs
et Option Confort Plus 24/24

souscrit par UNSA 3S auprès de ACE European Group Limited par l'intermédiaire de PLEIADE AFFINITY

Désignation de l'Adhérent/ Assuré

Nom / Prénom(s) :
Date de Naissance :
Adresse :
Code Postal / Ville :

Nom du Syndicat :
N° d'Adhérent au Syndicat :

Nature des Garanties

- **Décès Accidentel** : 30.000 Euros.
- **Invalidité Permanente Totale ou Partielle accidentelle selon le Barème Européen d'Evaluation des Atteintes à l'Intégrité Physique et Psychique** : 100.000 Euros.
- **Assistance (voir liste dans les Conditions Générales valant Notice d'informations) :**

ACE ASSISTANCE

Téléphone depuis la France : 01 53 05 30 99 Téléphone depuis l'Etranger : +33 (0)1 53 05 30 99
En précisant le numéro de Convention 1021 suivi du numéro de Police FRBSLA17839

Période de Validité

Date d'effet : **XX/XX/XXXX**
Echéance : **XX/XX/XXXX**
Catégorie de sport pratiqué : (dans la limite de 3 univers sportifs)

Cotisation

Le montant de la cotisation annuelle s'élève à : **XXXXX** Euros incluant les taxes.

Désignation du ou des Bénéficiaires en cas de décès Accidentel de l'Assuré

« Clause générale ou nom du (des) bénéficiaires »

Documents contractuels

- Les Conditions Générales valant Notice d'Information de la Garantie complémentaire Individuelle UNSA Sport Moniteurs « Mod.A&H-IA SPORT MONITEURS UNSA 3S-CA-2015.12 »
- Le présent Certificat d'assurance « Mod.A&H-IA SPORT MONITEURS UNSA 3S-CA-2015.12 »

Fait en deux exemplaires à Paris, le **XX/XX/XXXX**

Pour la Compagnie



ACE European Group Limited, compagnie d'assurance de droit anglais au capital de 544.741.144£ sise 100 Leadenhall Street, London, EC3A 3BP, immatriculée sous le numéro 01112892 et dont la succursale pour la France est sise Le Colisée, 8, avenue de l'Arche à Courbevoie (92400), numéro d'identification 450 327 374 R.C.S. Nanterre.
ACE European Group Limited est soumise au contrôle de la Prudential Regulation Authority PRA (20 Moorgate, London EC2R 6DA, Royaume Uni) et de la Financial Conduct Authority FCA (25 The North Colonnade, Canary Wharf, Londres E14 5HS, Royaume Uni).
Mod.A&H-IA SPORT MONITEURS UNSA 3S-CA-2015.12

ACE European Group Limited, compagnie d'assurance de droit anglais au capital de 544.741.144£ sise 100 Leadenhall Street, London, EC3A 3BP, immatriculée sous le numéro 01112892 et dont la succursale pour la France est sise Le Colisée, 8, avenue de l'Arche à Courbevoie (92400), numéro d'identification 450 327 374 R.C.S. Nanterre.

ACE European Group Limited est soumise au contrôle de la Prudential Regulation Authority PRA (20 Moorgate, London EC2R 6DA, Royaume Uni) et de la Financial Conduct Authority FCA (25 The North Colonnade, Canary Wharf, Londres E14 5HS, Royaume Uni).

Mod.A&H-IA SPORT MONITEURS UNSA 3S-CP-2015.12



ANNEXE 3 : CONDITIONS GENERALES VALANT NOTICE D'INFORMATION
« Mod.A&H-IA SPORT MONITEURS UNSA 3S-CGNI-2015.12 » (1^{ère} page)



ASSURANCE DE PERSONNES

GARANTIE COMPLEMENTAIRE INDIVIDUELLE
UNSA SPORT MONITEURS

CONDITIONS GENERALES
VALANT NOTICE D'INFORMATION

CONTRAT N° FRBSLA17839

assuré par 

Mod.A&H-IA SPORT MONITEURS UNSA 3S-CGNI-2015.12



ACE European Group Limited, compagnie d'assurance de droit anglais au capital de 544.741.144£ sise 100 Leadenhall Street, London, EC3A 3BP, immatriculée sous le numéro 01112892 et dont la succursale pour la France est sise Le Colisée, 8, avenue de l'Arche à Courbevoie (92400), numéro d'identification 450 327 374 R.C.S. Nanterre.

ACE European Group Limited est soumise au contrôle de la Prudential Regulation Authority PRA (20 Moorgate, London EC2R 6DA, Royaume Uni) et de la Financial Conduct Authority FCA (25 The North Colonnade, Canary Wharf, Londres E14 5HS, Royaume Uni).

Mod.A&H-IA SPORT MONITEURS UNSA 3S-CP-2015.12

Page 14/14